



Fully et les Constitutions valaisannes (II)

De 1798 à 1848, l'Ancien Régime cède la place à la démocratie moderne. En vérité, la persistance de l'Ancien Régime va durer jusqu'au XX^e siècle industriel.

A lors méfions-nous des dates dites «charnières», elles ne sont pas ces cassures si nettes. L'histoire humaine apparaît plus comme une continuité, comme l'écrit Jacques le Goff dans son livre «Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches?». Poursuivons donc notre marche vers le temps présent.

La naissance du Fully libre

L'invasion française de 1798 change la donne. A un Valais coupé en deux – le Haut-Valais souverain et le Bas-Valais sujet, «Vallesia superior» et «Vallesia inferior» – succède un Valais uni, égal en ses parties culturelles et citoyennes, bientôt rattaché à la République helvétique, qui regroupe l'ancienne Confédération si composite. Malgré des velléités d'autonomie, peu compatibles avec la politique triomphante d'une Révolution française. Quatre ans plus tard, ce sera le contraire: le Valais, détaché de force de l'Helvétique, deviendra une république indépendante jusqu'en 1810, puis le département du Simplon de l'Empire napoléonien jusqu'en 1813. On mesure ainsi

l'impuissance d'une petite et pauvre entité alpine de 60 000 habitants à mener une «grande politique» européenne!

Mais glissons, mortels!

Le nouvel état de fait fut heureux surtout pour le milieu paysan, et les Bas-Valaisans. Comme le déclare le projet de constitution du 3 mars 1798:

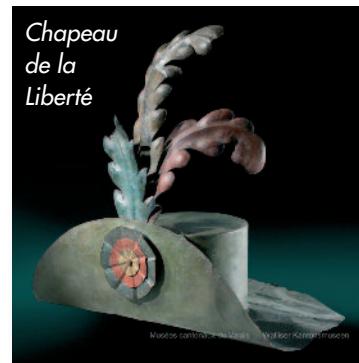
«Article premier. Le Valais oriental et occidental, par sa situation, ses habitudes et le vœu de ses habitants, est appelé à ne faire qu'une seule république composée de l'universalité de ses citoyens [...]. Art. 6. L'universalité des citoyens ayant droit de vote constitue le souverain [...].»

Comme l'illustre aussi cette conscience que «le bonheur du peuple est un devoir sacré pour nous, et qu'aucune autre passion que celle du bien public ne doit avoir accès dans notre cœur [...].» Les mots sont ronflants, mais ils ne sonnaient pas faux en cette époque de profonds changements, car ils exprimaient l'attachement au nouvel ordre des choses, à une démocratie qui tire sa légitimité de la souveraineté populaire.

Mais revenons dans le Haut-Rhône. Déjà, en 1790, des troubles graves avaient secoué Monthey et le Chablais. L'affaire du Gros-Bellet et la conjuration des Crochets avaient prouvé le caractère arbitraire de la domination des VII Dizains, la vénalité des juges, la lenteur des procédures et l'inaction d'un pouvoir confisqué. De plus, l'idée qu'une partie d'un même peuple, partageant la même foi, puisse tenir en sujétion son autre partie, apparaissait comme une aberration.

Les élites bas-valaisannes, informées de la Révolution française, proposèrent des réformes: «Les idées d'émancipation fermentaient dans plus d'un cerveau [...] et il y avait comme un frémissement léger dans toutes les communes du Bas-Valais [...].» (Chanoine Grenat).

Fully ne vivait pas hors de l'histoire. Les archives du XVIII^e siècle notent combien les syndics, châtelains et sautiers, désignés dans les actes publics et privés par les termes de «Monsieur», de «Honnête» ou «Honorable», de «Lettré» embrassèrent la doctrine de l'égalité,



© Musées cantonaux du Valais, J.-Y. Glassey

parce qu'ils soupiraient « [...] après le moment où ils seraient soustraits à la souveraineté de leurs égaux » et qu'ils étaient en droit de croire « [...] qu'ils avaient autant de lumières que leurs maîtres, et peut-être plus d'équité et de désintéressement. » (Jean de Muller).

Le 27 septembre 1790, des communes de l'Entremont et de la Bannière de Saillon, dont Fully, adressèrent une supplique « à Leurs Excellences Nos Seigneurs ». Ils y réclamèrent notamment l'établissement d'un Code pénal et d'un Code civil communs à tout le Bas-Valais; le maintien des anciens priviléges; la baisse du prix du sel et sa vente à un tarif uniforme dans tout le Valais; enfin que « les juges n'aient aucune part aux amendes qu'ils décrèteront, mais que ces amendes soient reversées dans la communauté dont le coupable sera ressortissant [...] ».

La Diète ne donna pas suite à ces revendications. La situation empira dans le Bas-Valais, où le résident français Mangourit, en «apôtre jacobin» s'activera à «révolutionner le pays».

Le 28 janvier 1798, le premier arbre de la liberté fut planté à Saint-Maurice, puis dans toutes les communes du Bas-Valais.

Le 4 février, Fully envoya une députation à l'Assemblée générale des communes du Bas-Valais, convoquée à Saint-Maurice. Assemblée qui proclama la liberté et l'indépendance du Bas-Valais.

A la fin mai, Fully détruisit tous les symboles de la domination haut-valaisanne, à l'exemple des communes jadis sujettes.

Une nouvelle ère s'ouvrirait! Laquelle? On le verra en mars prochain.

Philippe Bender, historien

